

**Complément d'avis n° 2019/12-02
relatif à l'accréditation de CY Tech de CY Cergy Paris Université
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Injonction demandée dans l'avis n°2019/12-02 concernant CY Tech de CY Cergy Paris Université portant sur la mise en conformité du règlement de scolarité des formations avec les règles de Bologne, notamment sur les conditions de validation du semestre.

- Vu le règlement de scolarité établi par CY Tech de CY Cergy Paris Université, et présenté lors de la séance plénière du 13 octobre 2020,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte favorablement du règlement de scolarité transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière à Paris, le 17 novembre 2020.



La présidente,
Elisabeth CREPON